

République française

Département des Alpes-de-Haute-Provence

COMMUNE DE VENTEROL

Séance du 09 décembre 2024

Membres en exercice :
9

Date de la convocation: 03/12/2024

L'an deux mille vingt-quatre et le neuf décembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Michel PHILIP

Présents : 7

Présents : Michel PHILIP, Guy ALBRAND, Bernard RENOY, Emmanuel GHIOTTI, Yannick BOYER, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD

Votants: 8

Pour: 8

Représentés: Jean-Claude GILLON par Emmanuel GHIOTTI

Contre: 0

Excusés: Alexandre BORRELLY

Abstentions: 0

Absents:

Secrétaire de séance: Nathalie UBAUD

Objet: Garderie communale - DE_2024_073

Lors de la séance, le Maire expose au conseil municipal que la garderie de l'école de Venterol accueille certains jours trop d'enfants, en accord avec la mairie de Piégut, il a été décidé qu'étant donné que des enfants de Piégut sont présents chaque jour, la mairie de Piégut allait recruter un employé afin d'aider l'ATSEM de Venterol.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE qu'à compter du 6 janvier 2025, un employé de la commune de Piégut sera présent à la garderie de l'école de Venterol avec l'ATSEM de Venterol tous les soirs de 16 heures à 18 heures.
- DECIDE que la garderie de l'école de Venterol fermera à 18 heures.

Ainsi fait et délibéré pour copie conforme

Les jour, mois et an susdits

Le Maire

Michel PHILIP

le secrétaire de séance



AGED1 Dépôt Sous-Préfecture de FORCALQUIER (ALPES HAUTE)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/12/2024 004-210402343-20241209-DE_2024_073-DE